



# Entrées Piscine



*La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le **15 décembre** de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 08 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre.*

Le CAES participe à vos dépenses d'entrée à la piscine à raison d'un remboursement par an et par adhérent interne d'un montant de **20 euros** sur présentation d'une **facture** de 10 entrées ou d'un achat d'une carte de 10 entrées, compris entre le 01 janvier et le 31 décembre de l'année en cours.

Pour obtenir votre subvention, vous devez fournir :

- Le document de demande joint,
- La facture de l'achat des 10 entrées ou de la carte de 10 entrées
- Votre RIB pour un remboursement par virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Laurent KOCH**  
**59, rue Charles Lucot**  
**52100 SAINT-DIZIER**





Formulaire de demande d'aide  
« Piscine »

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 08 janvier de l'année N+1 pour les achats de décembre.**

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

- Facture de 10 entrées

Ou

- Facture d'une carte de 10 entrées à la piscine

- RIB (pour une 1<sup>ère</sup> demande) pour un remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_

Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

- Justificatif

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

- Virement